



Compte Rendu SNPTES du CT du 17 janvier 2017

Secrétaire adjoint de séance : Etienne ROZE.

9 votants sur 10 en raison de l'absence excusée d'un élu UNSA (Sup Recherche).

Informations

Le président intervient brièvement sur le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) en cours de finalisation notamment pour les Cat A. Il indique qu'un effort plus particulier pour les personnels des EPST devrait être consenti par le ministère. Le protocole pourrait avoir un effet d'accélération de carrière pour les nouveaux entrants par rapport aux anciens et il faut être vigilant. Il ne se dit pas inquiet pour la masse salariale car l'Etat s'est engagé mais attend les notifications.

En attendant, il n'y aura pas d'anticipation des textes (PPPCR, RIFSEEP) sur le projet de budget de l'UL. Le Budget a un solde de – 50 M€ (dont 25 M€ de plan campus). Les opérations pluriannuelles impliquent une surbudgétisation chronique. Il a bien entendu la demande du SNPTES en CA d'avoir plus de détails sur la note d'application. Il confirme que les budgets de l'action sociale ou de la formation sont les mêmes que l'an dernier.

Le DRH indique que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) devrait s'appliquer aux ITRF à partir de septembre, mais qu'il n'a pas d'information plus précise à donner. Pour ce qui est du PPCR, le transfert point prime est acté et il est dans l'attente des arrêtés pour le reclassement dans les nouvelles grilles.

Le DRH rappelle que l'augmentation du taux de pension civile à 10,29% en janvier peut s'accompagner d'une diminution sur la feuille de paie malgré l'application du PPCR.

(Note SNPTES « L'objectif du gouvernement est d'avoir en 2020 un taux dans la fonction publique similaire à celui du privé de 11,10% »).

Le DRH nous informe que l'UL a dû négocier avec le rectorat l'ouverture d'un certain nombre de concours AENES prévus dans la campagne d'emploi. Mais le rectorat refusant toujours d'organiser les recrutements sans concours d'AENES, l'UL est dans l'obligation de les transformer en ITRF pour pouvoir les organiser.

Une OS s'inquiète de ces transformations régulières d'emplois AENES en ITRF. Le président est d'accord avec le constat mais n'a pas de solution (de nombreux concours AENES sont infructueux par manque de candidat).



Point N°1 : Approbation des PV du CT du 8 septembre (sous réserve) (avis)

Le point est reporté.

Point N°2 : Schéma directeur immobilier et d'aménagement durable du campus du Saulcy (Information)

Le point est présenté par le VP Patrimoine M. Blin-Lacroix. Il rappelle que l'étude avait été lancée en 2013 mais qu'elle a été reprise par la DPI en 2015.

Les points forts du site sont ses 10 000 étudiants et sa situation par contre l'accès au campus est limité et la vie étudiante pas assez développée. Le contrat de site de l'UL comprend un engagement de réduction de surface (démolitions de 4 préfabriqués 940 m², restitution au Diocèse de Metz 1 170 m² et cession ou valorisation 6 605 m²).

L'objectif est d'améliorer la lisibilité du campus Saulcy en trois zones : sport/hébergement, enseignement/recherche et services/vie étudiante sur la période 2018-2027. Il serait envisagé d'assurer une mutualisation d'espace pour l'enseignement des 4 UFR et de l'IUT (amphithéâtres, salles banalisées, salles informatiques et une salle d'examen). La création d'un espace Rabelais est proposé pour de meilleures conditions de travail, favoriser la coopération interdisciplinaire et renforcer la visibilité et l'attractivité de la recherche en SHS. Pour la vie universitaire, l'objectif est d'augmenter les lieux de convivialité et la création d'un guichet unique en entrée de campus (favoriser l'accueil et l'information). Un certain nombre d'aménagements extérieurs sont aussi étudiés : stationnement, éclairage, accessibilité, environnement et paysage du site...

Le coût des réhabilitations, démolitions et aménagements extérieurs est estimé à 57 M€ TDC (travaux prioritaire 12 M€).

Le SNPTES est intervenu pour indiquer que le projet était évidemment séduisant et pour demander deux éclaircissements. Le premier concerne l'accessibilité du campus qui est un point problématique et notamment la suppression de places sur voirie à l'arrière des UFR.

M. Blin-Lacroix nous a indiqué qu'aucune place ne serait supprimée mais que cela consisterait seulement en un réaménagement évitant le stationnement sauvage et permettant l'accès des pompiers.

Le deuxième point concernait la mutualisation de locaux et plus particulièrement leur gestion qui nécessiterait une mutualisation de moyens humains. Nous ne souhaitons pas que les agents travaillant sur des mêmes sites se retrouvent dirigés par différentes composantes n'ayant pas toujours les mêmes règles de gestion (ARTT, Prime...) ou les mêmes priorités comme on peut le constater sur le CLSH.

Le président indique qu'il est évidemment conscient du problème et que cela a été discuté avec les directeurs de composante, mais cela reste compliqué en raison de l'historique (nombre de personnels, surfaces...).



Point N°3 : Schéma directeur immobilier et d'aménagement durable du campus Aiguillettes (Information)

Le point est présenté par le VP Patrimoine M. Blin-Lacroix. L'étude du campus Aiguillette a été lancée en 2014. Le point fort du site est la présence de 700 chercheurs et les points faibles sont le faible nombre d'étudiants 4 300 sur 29 ha et des bâtiments en mauvais état. Plusieurs pistes ont été étudiées allant même jusqu'à l'abandon du site. Le scénario retenu est celui d'une densification raisonnée du campus sur la période 2017-2036 permettant une réduction de la dispersion des sites UL de Nancy tout en conservant un équilibre entre le Centre ville et le sud de l'agglomération. Il consiste en une reconfiguration du campus (le départ de l'IJL est une opportunité pour cette opération) et en une intégration de nouvelles composantes (LIEC, IUT Charlemagne, CPP et ESSTIN) et nouveaux services (Maison de l'innovation, Présidence) **En italique transfert possible*. Une grande artère serait créée (rue du jardin botanique) et la recherche regroupée dans la tour A. Le coût final de l'opération serait de 260 M€ TDC et de 180 M€ sans l'ESSTIN/ CPP et la Présidence. Il a été étudié au cas où des opportunités financières se présenteraient mais n'est pas possible dans sa globalité à l'heure actuelle.

Point N°4 : Examen du calendrier pédagogique de l'année universitaire 2017/18 (avis)

L'année universitaire s'étend du 1^{er} septembre de l'année n au 30 septembre de l'année n+1 ceci afin de permettre le maintien du droit à la protection sociale étudiante des stagiaires en fin de cursus de formation initiale (hors doctorat).

Calendrier :

Rentrée étudiante à partir du 4 septembre 2017

Pause pédagogique semestre 1 possible du 21 octobre midi au 30 octobre matin

Congés fin d'année 22 décembre 2017 soir au 8 janvier 2018 matin

Fin des jurys 1^{er} semestre avant le 3 février 2018 midi

Pause pédagogique semestre 2 possible 24 février midi au 5 mars 2018 matin

Congés de printemps 21 avril midi au 7 mai 2018 matin

Fin des jurys 2^{ème} semestre jusqu'au 13 juillet 2018

Fin de la période des inscriptions et réinscriptions à la préparation du doctorat le 12 janvier 2018.

Date limite de soutenance de thèse sans obligation d'acquittement des droits de scolarité le 22 décembre 2017.

Vote : Unanimité



Point N°5 : Examen des statuts modifiés de l'École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy (ESSTIN) et modifications des annexes 3 et 4 du règlement intérieur de l'Université de Lorraine (sous réserve) (avis)

Les principales modifications ont trait aux relations entre l'ESSTIN et le réseau Polytech :

- L'ESSTIN prend le nom « Polytech Nancy », son appartenance au réseau Polytech est mentionnée dans les statuts tant dans son « identification » que dans son « organisation » ; Nota: POLYTECH est une marque déposée, l'UL bénéficiera d'une licence pour pouvoir l'utiliser.
- Parmi les invités permanents du conseil figure un représentant du réseau Polytech.

Les statuts actuels sont par ailleurs revus globalement de manière à compléter objet et missions, compétences des instances et autorités, fonctionnement du conseil, corps électoraux et modalités électorales...

Vote : 3 Contre et 5 Pour (dont le SNPTES)

Point N°6 : Examen de la convention-cadre entre l'Université de Lorraine et l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA) (sous réserve) (avis)

Le point est reporté.

Point N°7 : Actualisation des phases I et II des NBI (avis)

Clairement l'administration se contente cette année d'un toilettage de l'existant et ne tient pas compte des nouvelles demandes correspondant notamment aux fonctions administratives et techniques d'encadrement. Les raisons formulées par l'administration sont un nombre de points limités, un vote d'une liste de fonctions au CA et non pas de critères d'attribution, la complexité du sujet et qu'elle ne veut pas d'une remise à plat générale trop lourde. Nous avons indiqué que :

- nous souhaitons juste faire appliquer les critères votés par le CA. Nous souhaitons que les nouvelles demandes concernant les fonctions qui rentrent dans les critères votés soient examinées.
- la politique de NBI reconnaît une fonction pas un lieu d'affectation.
- nous savons tous que le nombre de point de NBI était limité. C'est pour cela que le SNPTES s'était inquiété dès le début d'utiliser comme variable le nombre de personnels encadrés et des définitions de fonctions très générales. Cela impliquait une actualisation annuelle et potentiellement une variation du nombre de points à distribuer. L'administration nous avait assuré que cela ne poserait pas de souci.



- les fonctions scientifiques qui sont, elles, très spécifiques n'impliquent pas une actualisation automatique contrairement à celles administratives et techniques;
- sans remettre tout à plat, le nombre de points attribués, la modification des seuils d'encadrement ou la vérification de l'encadrement (entretien professionnel) auraient pu être analysés pour dégager des points pour les fonctions qui doivent être reconnues.

Le SNPTES a accompagné la proposition de politique de NBI en 2014, ce qui n'a pas été une décision facile, mais elle lui semblait nécessaire pour repartir sur des bases saines. Cependant la condition était que l'on ne retombe pas dans les travers des politiques précédentes où des personnes à fonction équivalente touchaient ou ne touchaient pas de NBI en raison de la petite histoire. Les personnels de l'UL doivent être traités de façon juste !

Vote : 4 contre (SNPTES, UNSA et CGT), 2 abstention (FSU) et 2 Pour (SGEN)

Le SNPTES a voté contre car ce n'est pas la politique qu'il avait accepté d'accompagner. En effet, l'application faite par l'administration ne peut que conduire à de nouvelles dérives et à un traitement inéquitable des personnels. Elle pourrait amener des personnels à se tourner vers le TA.

Point N° 8 : Plan annuel de formation des personnels 2017 (avis)

Mme J.Dubost présente le bilan 2016 et le plan de formation des personnels 2017. Le budget 2016 était de 521 K€ (Exécution budgétaire 95%). Le nombre de stagiaires était de 5767 et le nombre d'heures de formation de 47 343.

Pour 2017, les 4 axes majeurs de l'Université qui intègrent les priorités interministérielles sont :

- AXE 1 : Consolidation de l'engagement de l'établissement en faveur de ses responsabilités sociétales (laïcité, handicap, discriminations, égalité H/F...)
- AXE 2 : Accompagnement pour le maintien et le retour dans l'emploi (risques psychosociaux, risques professionnels, reconversion...)
- AXE 3 : Accompagnement dans l'emploi par le développement des compétences (accompagnement managérial, pédagogie, TICE, recherche documentaire...)
- AXE 4 : Accompagnement dans les évolutions statutaires (intégration des nouveaux personnels, préparation aux concours...)

Mme Dubost indique que le programme de formation est évolutif, il peut y avoir des retraites ou des rajouts en fonction des demandes. Elle précise que les personnels peuvent aussi accéder à des formations interministérielles ou d'autres partenaires (CNRS, AMUE...).

Le SNPTES intervient pour constater que le plan de formation évolue de façon très positive, avec des offres plus variées et une plus grande adéquation aux besoins de tous les



personnels notamment des enseignants. Nous soulevons deux points en particuliers, la nécessité de renforcer la prévention des RPS et le développement d'offre de formation adaptée à des parcours métiers (socle de connaissances, développement de compétences...). En effet, les personnels de recherche et technique ont besoin de formations spécifiques souvent coûteuses pour s'adapter aux nouveaux enjeux de leur métier.

Vote : Unanimité

Point N°9 : Suivi des propositions et avis du CT du 1^{er} décembre 2016 (information)

Le SNPTES interpelle l'administration concernant la présentation faite dans le tableau des votes du CT et du CA sur la PEDR. En effet, le vote unanime dans les deux instances n'a pas été donné pour le même texte, car le CA n'a pas suivi la proposition du CT.

L'administration acquiesce et a modifié le tableau en conséquence.

Si le SNPTES a l'habitude que le CA ne suive pas les avis du CT lorsqu'ils sont en opposition avec ceux de l'administration, il s'étonne que le CA (sur proposition du Président) soit revenu sur une proposition négociée avec le VP CA en CT. **Le SNPTES s'interroge donc sur l'intérêt de négocier en séance lorsque le Président est absent.**

Point N°10 : Questions diverses

Questions du SNPTES et l'UNSA :

- **Les propositions de modalités d'attribution de la PEDR 2017 votées en CA ne correspondent pas à celles votées en CT (PEDR IUF junior et senior). Pourquoi le suivi des avis ne le signale-t-il pas?**

Voir réponse point 9.

- **Est-ce que les contractuels BIATSS se sont vu appliquer l'évolution PPCR des grilles indiciaires ITRF?**

Le président prend la parole et indique que l'université doit être vigilante à ne pas dépasser ses capacités budgétaires. Le DRH indique que le PPCR ne s'applique qu'aux fonctionnaires.

Le SNPTES indique que la gestion des personnels BIATSS contractuels est régie par le règlement de gestion voté par le CA. Celui-ci indique clairement pour les contrats de type 1, 2 et en partie du type 4 :

- Le recrutement initial s'effectue dans une situation indiciaire qui fait référence aux grilles de rémunérations applicables aux personnels titulaires ITRF, au 1^{er} grade du



corps ;

- Autant que besoin, et après ce décalage d'une année dans la mise en œuvre de l'avancement d'échelon, les temps de passage appliqués pour les personnes titulaire s'appliquent aux personnels contractuels.

Il n'est pas fait référence aux grilles ITRF d'une année précise et il n'y a plus d'emploi du conditionnel dans ces phrases. Dans ces conditions, pour le SNPTES toutes les modifications des grilles ITRF (ici PPCR) doivent s'appliquer de façon automatique aux contractuels BIATSS. Si cette année les Cat C et A sont concernés cela a déjà été le cas des Cat B en janvier 2016.

Le SNPTES est bien conscient du problème que cela pourrait provoquer pour les finances de l'UL, mais la défense des personnels passe par le respect des textes votés ! Le non respect de ceux-ci pourrait être passible de recours au TA !

- Peut-on avoir un point d'information sur les projets de mutualisation des services techniques de l'UL?

Le SNPTES s'inquiète des bruits de mutualisations de certains services techniques à l'UL, de l'information donnée aux personnels et des organisations envisagées.

Le DGS nous informe que cette question fera l'objet d'un point détaillé à l'ordre du jour du CT de mars.